

OBJECTIF N° 3.2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS

ACTION N° 3.2.1 : DÉVELOPPER LES FORMATIONS



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des formations initiales et continues nécessaires pour une bonne prise en charge des personnes ❖ Une actualisation et une mise à jour importante pour répondre aux nouveaux besoins ❖ Des compétences nouvelles pour assurer une attractivité des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des formations nouvelles pour répondre aux enjeux de la population (vieillesse, accompagnement du handicap sous toutes ses formes...) ❖ Développer la transversalité des formations pour répondre à des besoins complexes et pour valoriser la connexion des métiers du secteur médico-social

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Former les professionnels du domicile aux situations de vie complexes ou de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer des formations spécifiques et adaptées aux professionnels ❖ Former les intervenants à domicile pour qu'ils soient à même de repérer, de prendre en charge ou de réorienter des personnes en situation de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Groupe de travail pour l'élaboration des critères d'alerte ❖ Les outils MOBIQUAL ❖ Inscription des actions dans le projet d'établissement ❖ Fiche spécifique à destination des services d'urgence, des services à domicile et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
B- Renforcer et diversifier les modalités de formation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Formaliser les retours d'expériences "formations" ❖ Développer les formations à distance, les formations en alternance et les simplifications des validations des acquis de l'expérience (VAE) ❖ Organiser des formations, des stages en commun entre établissements et services à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien auprès de la Région et des Organismes de formation des initiatives innovantes de formation ❖ Développement des visioconférences, des formations en E-Learning, des formations en alternance

Pour qui ?

- ❖ Tous les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes agréés de services à la personne

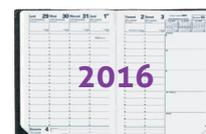
Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

ACTION N° 3.2.2 : ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des métiers souvent jugés peu attractifs ❖ Des métiers jugés difficiles et contraignants ❖ Des professionnels qui ont parfois le sentiment d'être isolés ❖ Un manque de motivation professionnelle parfois constaté 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer un accueil des jeunes professionnels harmonisé et structuré ❖ Accompagner l'évolution et les envies des professionnels ❖ Être à l'écoute des professionnels, de leurs besoins et des difficultés rencontrées

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Encourager les directeurs à mettre en place un accompagnement des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place un accompagnement des nouveaux professionnels ❖ Accompagner les professionnels au long court 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Groupe de travail pour élaborer le cahier des charges du livret unique d'accueil des professionnels ❖ Formation au tutorat ❖ GPEC et projets des établissements et services sociaux et médico-sociaux ❖ Développement des bilans de compétences et du développement professionnel continu (DPC)
B- Créer une équipe pluridisciplinaire d'appui des services d'aide à la personne	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une équipe mobile d'appui avec une structure régulatrice encadrée par un binôme pour : <ul style="list-style-type: none"> - Aider les professionnels dans une situation critique - Réguler et rassurer 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Étude des possibilités de mutualisation de moyens entre les organismes agréés de services à la personne afin de dégager des temps de supervision de pratiques ❖ Vérification avec l'Agence régionale de santé sur la question de la filière gériatrique

Pour qui ?

- ❖ Tous les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des organismes agréés de services à la personne

Par qui ?



Avec qui ?

- ❖ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

ACTION N° 3.2.3 : PROPOSER DES SOLUTIONS DE SOUTIEN AUX ACCUEILLANTS FAMILIAUX



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✧ Un métier peu connu ✧ Un métier peu reconnu tant au niveau institutionnel qu'au niveau professionnel ✧ Un soutien insuffisant des professionnels sous plusieurs dimensions : formation, droit au répit pour les accueillants familiaux, personne relais ou réseau auprès d'un autre accueillant familial ✧ Un métier cloisonné 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Accompagner les accueillants familiaux dans leur parcours ✧ Favoriser les échanges entre les accueillants familiaux et avec les professionnels médico-sociaux ✧ Développer des solutions et des actions pour mieux structurer et enrichir la profession

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Élaborer des référents ressources	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Identifier un référent unique au sein du CG qui pourrait répondre à toutes les questions d'ordre administratif 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Faire connaître le référent auprès des accueillants familiaux
B- Structurer les solutions de soutien et de répit pour les accueillants familiaux	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Proposer des groupes de paroles destinés aux accueillants et aux accueillis lors de rencontres trimestrielles à minima ✧ Créer un réseau d'établissements / d'accueillants familiaux avec un relais par un animateur ✧ Soutenir la constitution d'une association fédératrice d'une profession ✧ Proposer de nouvelles offres de services pour l'accueillant familial ✧ Développer les actions d'activité à domicile et d'accompagnement à l'extérieur ✧ Mettre en œuvre la poursuite des campagnes de formations initiales et continues ✧ Créer des places "Familles relais" 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Fiche professionnelle et/ou carte métier délivrée avec l'agrément par le Conseil général ✧ Classeur "professionnel" contenant toutes les informations pratiques du professionnel: agrément, formations suivies, compétences ✧ Liste de personnes/institutions ressources indiquée dans le classeur professionnel

Pour qui ?

- ✧ Les accueillants Familiaux

Par qui ?



Avec qui ?

- ✧ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

ACTION N° 3.2.4 : DÉVELOPPER L'ASSISTANCE PATRIMONIALE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une augmentation des maladies chroniques et de la grande dépendance qui fera évoluer significativement les occupants des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et donc du service attendu vers plus de médicalisation et par conséquent nécessitera une architecture adaptée ❖ Une offre immobilière départementale partiellement adaptée aux besoins futurs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Avoir une vision globale départementale du parc immobilier des établissements ❖ Adapter le parc immobilier des établissements ❖ Accompagner les directeurs qui s'engagent dans une opération de restructuration, de réhabilitation ou de construction d'un établissement ❖ Maîtriser l'évolution des prix de journée

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Réaliser une photographie de l'existant	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recenser l'état du bâti existant pour faire une photographie du parc départemental des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un outil spécifique de gestion du patrimoine de chaque établissement (plan de patrimoine, plan d'entretien et plan pluriannuel d'investissements) ❖ Fiche-type de renseignements à remplir par les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
B- Créer un référentiel des opérations de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Élaborer un référentiel type relatif aux opérations de construction, réhabilitation d'une structure 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un groupe de travail pour formaliser à partir des dispositifs existants l'outil commun
C- Moduler l'accompagnement financier des opérations de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire évoluer les subventions vers des avances remboursables 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Convention de partenariat financeurs/ établissements ❖ Consolidation départementale de la programmation individuelle de travaux à venir à court et moyen terme (plan pluriannuel d'investissement départemental)
D- Structurer le suivi des opérations de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Planifier les opérations de construction et de réhabilitation à venir ❖ Faire converger la cohérence entre restructuration architecturale, impacts financiers sur le fonctionnement et les moyens humains disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consolidation départementale de la programmation individuelle de travaux ❖ Identification un référent/interlocuteur accompagnant les établissements dans les opérations de travaux

Pour qui ?

❖ Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale dans un premier temps avant élargissement à tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux du département

Par qui ?



Avec qui ?

❖ Les professionnels du bâtiment: bailleurs publics
 ❖ Les établissements: établissements et services sociaux et médico-sociaux (médecins coordonnateurs, directeurs...)
 ❖ Institutions, collectivités